

Jeudi 5 Décembre 2024 – Négociation Salaires

L'UNML tape sur les « premiers de corvées » des Missions Locales, victimes du Plan d'action « Loi pour le Plein Emploi », et n'augmente que les « cadres et les chefs d'équipe »



Il faut augmenter les « exclus des avenants 83 et 84 »

Avenant 83 signé le 19 septembre 2024 par la CFDT: toujours plus de fric pour les cadres

Les patrons ont décidé d'augmenter les cadres et les « chefs d'équipe » empêchés de la cotation 14, en leur accordant une « prime d'encadrement » (pour ceux qui organisent le travail d'une équipe). Jusqu'à 30 points en plus par mois soit 1803,60 euros par an. Avec l'avenant 65, les Cadres avaient vu intégrer dans leur salaire l'Indemnité de Responsabilité. ([info CGT sur avenants 83 et 84 : ICI](#))

Avenant 84 signé le 19 septembre 2024 par la CFDT ou comment Interdire la cotation 14 ou 15

L'UNML a décidé à la demande de la CFDT d'augmenter la rémunération des salariés non-cadres (conseillers ou chargés de projet) en créant des compétences illusoires qui dépendront du bon-vouloir des directions ! Pour celles et ceux qui ne plaisent pas aux directions ce sera nada !

Mais pourquoi le Synami/CFDT a-t-il signé ces avenants ?

Pendant ce temps-là :

- Sur près de 7000 conseillers, près d'un 1/3 sont bloqués par les directions à la cotation 11, dont certains depuis 15 ou 20 ans. Près de 1700 conseillers sont toujours en CDD, souvent embauchés pour le CEJ, ils finiront par être délogés.
- L'UNML vend les Missions Locales à France Travail et nous force à transférer 200 000 Jeunes sans cadre légal ou réglementaire ([Communiqué CGT ICI](#))
-

- Ce jeudi 5 décembre, pour la Négociation Annuelle des salaires, la CGT revendiquera

- Valeur du point : 5,30 €
- Cotation 8 : Assistant administratif
- Cotation 13 pour tous les conseillers
- 20 points pour les exclus des avenants 83 et 84

- **NON à la destruction des Missions Locales dans l'indifférence de l'UNML complice du Gouvernement start-Up Macron – (voir la CGT ML « Accuse l'UNML » ICI)**
- **POUR des moyens suffisants pour les jeunes qui doivent être accompagnés par les Missions Locales et non contrôlés à tout va par le SI France Travail**
- **POUR le maintien des emplois et la hausse des salaires**
- **POUR une Agence Nationale pour l'Accompagnement et L'insertion des Jeunes**